

# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : [ffjp.siege@petanque.fr](mailto:ffjp.siege@petanque.fr)



## COMITE

## DIRECTEUR

**Réunion du 20 au 22 avril 2018**

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 20 avril de 14h30 à 19h00, le samedi 21 de 8H30 à 18H30 et le dimanche de 8H30 à 11H30)

- Etaient présents** : M. DESBOIS, Président de la F.F.P.J.P.  
Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROBERT, ROUGIER, STIRMEL et Mme TROUBAT, Mmes VEROLA et VIGUIE
- Etaient excusés** : M. CHEVALIER (dimanche), DESMULIE, POGGI (vendredi), SCHMITT, VAISSIERE
- Y participaient** : M. GRANDE, Directeur Administratif  
M. PERONNET, Directeur Technique National

## **I. OUVERTURE**

Le Président Michel DESBOIS ouvre la réunion du Comité Directeur. Il annonce être content d'être là mais qu'il est très fatigué. Il devra écouter son corps : il fera moins de déplacements dans les jours à venir afin de se donner le temps de récupérer physiquement.

Le mot d'ordre qu'il adresse au Comité Directeur est qu'il est indispensable que chacun et chacune fasse des efforts pour qu'on avance.

## **II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

Le dernier compte rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

## **III. TRESORERIE**

Le trésorier nous informe que la situation financière de notre Fédération est tout à fait conforme aux dépenses et aux recettes à cette époque de l'année avec une trésorerie normale.

A ce jour, 92 % des acomptes sur licences et mutations pour une somme de 1 917 644.00 € ont été encaissés. Une relance a été effectuée pour les 7 comités retardataires.

Pour les différentes commissions, des fiches de situation financière au 31 mars ont été transmises aux responsables. Nous avons noté les points suivants :

- Congrès National de MENDE : - 15 000 € par rapport au budget.
- Commission des Concours Nationaux : + 4000 € (réunion des organisateurs de concours nationaux en début d'année qui n'avait pas été programmée dans le budget 2018).

À la suite de notre décision lors du dernier Comité Directeur, le document bancaire a été préparé pour la consultation des banques afin d'obtenir leurs propositions de services et de partenariat. Nous allons procéder à l'envoi et nous avons spécifié un retour avant septembre afin que nous puissions étudier les différentes propositions et prendre notre décision qui sera effective pour le prochain exercice 2019.

Pour la suppression des avances permanentes, tout se passe normalement avec le remboursement des différents montants.

Une nouvelle grille tarifaire est en cours d'élaboration pour le versement des indemnités de déplacement aux comités et aux régions qui ont des équipes qualifiées aux divers championnats de France. Elle sera proposée au prochain Comité Directeur de mai.

## **IV. ASSOCIATION ILONA**

Pour des raisons juridiques, la FFPJP ne peut pas être partie prenante dans l'association. Aussi, une convention sera mise en place entre la FFPJP et l'association ILONA. Bernadette TROUBAT et Fabienne VIGUIE sont référentes au sein du Comité Directeur.

Le logo de l'association sera présent sur les nouvelles plaquettes de communication.

Un slogan a été créé : « Ilona, Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, ensemble pour nos enfants ».

## **V. COUPE DE FRANCE**

Un point a été fait sur le déroulement des phases finales à Fréjus. Les retours sont globalement positifs. Nous remercions la municipalité, l'office du tourisme et tous les organisateurs pour nous avoir rendu ce service.

Le point restant à améliorer concerne la restauration. Aussi, comme pour les championnats de France, nous mettrons en place des conventions avec les collectivités afin d'essayer d'éviter les désagréments.

L'expérience de la diffusion du tirage au sort est à reconduire avec des améliorations, outre techniques, à y apporter en termes d'espace disponible et de son agencement.

Pour rappel, prochaine finale se déroulera au VENDEESPACE et les futurs organisateurs étaient présents à Fréjus afin de préparer la prochaine édition.

## **VI. SUJETS D'ACTUALITES – MISSIONS FEDERALES**

### **➤ Réunions au Ministère**

Les membres élus et la DTN ont répondu aux nombreuses invitations du Ministère concernant ses nouvelles orientations et directives en ayant dû préparer, en un temps très court, la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui s'établit sur 3 ans.

Nous avons aussi découvert la nouvelle procédure d'attribution des subventions d'organisations des manifestations internationales dont les demandes doivent maintenant parvenir au Ministère six mois avant le dépôt de candidature auprès de la CEP ou de la FIPJP. Ainsi, notre demande de subvention pour le championnat d'Europe Triplette Féminin de PALAVAS (34), déjà déposée, n'entrait pas dans ce nouveau cadre. D'autres fédérations sportives se sont bien sûr trouvées dans le même cas et nous avons tous pu renvoyer le dossier au Ministère.

Les demandes de subventions pour les Championnats d'Europe de 2019 (Espoirs Hommes Femmes) et 2020 (Espoirs et Jeunes Hommes et Femmes) sont en préparation et vont être envoyées dès cette semaine comme prévu par la directive ministérielle.

### **➤ CNOSF**

La DTN, Joseph CANTARELLI et Michel LE BOT ont participé aux différents séminaires organisés par thèmes relatifs aux directives du Ministère.

- Relations Internationales : la plupart des fédérations font part de leur problème croissant venant de la concurrence qu'elles subissent du secteur privé pour ce qui concerne les équipements obtenus plus facilement, leurs structures et les diplômes des encadrants.
- Gouvernance du Sport : il ressort des différents messages du Président de la République qu'il faut réformer la gouvernance pour espérer avoir des moyens renforcés.
  - Nécessité de réformer la gouvernance pour :
    - o Etre en situation de peser sur le devenir du Sport, du mouvement sportif, des fédérations et des clubs qui le composent.
    - o Etre en réelle capacité de décider des moyens à affecter.
    - o Créer une synergie avec les autres acteurs.
    - o Cela implique en retour un investissement au-delà des intérêts particuliers de chacun des acteurs.
    - o Cela implique aussi une remise en question de nos propres structures de gouvernance afin de mieux répondre aux enjeux d'une société en constante évolution.

L'ensemble des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), des Comités régionaux, territoriaux et départementaux Olympiques et sportif, portent la motion suivante : Mandat est donné au CNOSF pour poursuivre les travaux initiés sur la gouvernance du sport afin de doter le sport français d'un modèle à gouvernance partagée et responsabilités réparties. Dans ce contexte l'hypothèse d'une agence nationale constituée de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales du mouvement sportif à parts égales, et de représentants du monde économique a été envisagée.

Le mouvement sportif s'engage à créer des emplois structurants au niveau des clubs et des organes déconcentrés pour peu que :

- Ces créations se fassent dans le cadre du projet associatif.
- Les diplômés fédéraux donnent sous certaines conditions le droit d'enseigner contre rémunération.
- L'on encourage les structures employeurs par des mesures incitatives et limitées dans le temps.

Le Club au cœur du projet du sport français :

- Sans Club, pas de Champions mais aussi
- Sans Club, pas de service public du sport, pas d'éducation, pas de vivre ensemble par le sport
- Un Club rénové pour mieux répondre aux enjeux de performance sportive et de développement des pratiques
- Un Club reconnu pour les actions d'intérêt général qu'il mène dans le cadre de son projet associatif
- Un Club ouvert à de nouveaux adeptes et à leurs attentes participant à l'animation du territoire

Pour une France plus sportive, plus dynamique mais aussi plus humaine, en accord avec les valeurs Olympiques d'excellence, d'amitié et de respect. Pour des Jeux de 2024 vecteur d'accélération et de progrès social. Pour un héritage durable et sociétal avec un mouvement sportif aux rôles, missions et capacités d'action renforcés. Le mouvement sportif souhaite un vaste plan d'ensemble pour la pratique en Club, adapté aux enjeux sociétaux.

- Equipements sportifs : au vu de la baisse du niveau des subventions CNDS pour les équipements sportifs et du mode de sélection des demandes par les régions, les Fédérations envisagent d'apporter une assistance technique à leurs organes déconcentrés et leurs clubs.

- Fédération Française de Vol Libre :

La Présidente a sollicité les Fédérations non olympiques, et donc la nôtre, pour apporter du soutien à sa lettre adressée à la Ministre des Sports exprimant son « inquiétude sur la baisse des subventions CNDS et les répercussions sur les fédérations non olympiques »

Décision sur la réponse qui sera apportée : « Nous comprenons et partageons entièrement votre avis et votre démarche. Notre Comité Directeur réuni ce week-end des 21 et 22 Avril 2018 a décidé de soutenir la position qui sera prise par l'ensemble du Mouvement Sportif à l'occasion de l'assemblée générale exceptionnelle du CNOSF du 25 Avril 2018. Notre fédération FFPJP y sera représentée par MM. LE BOT Michel ».

La FFPJP a obtenu du CNOSF 2 000 € au titre des subventions pour les relations internationales.

➤ **Conventions/Partenariats :**

Dans le cadre de notre convention avec les Clubs de La Défense Francis GARRIGUE représentera la FFPJP aux Championnats de France de la Défense qui auront lieu du 18 au 20 Mai 2018 à Montluçon.

BOULISTENAUTE : la FFPJP a reçu quatre propositions de conventions de partenariat

Proposition 1 : Offre « Partenariat Média » annuel

Proposition 2 : Offre « Partenariat Média » annuel + Affichage de nos partenaires

Proposition 3 : Offre « Partenariat Média » annuel + 4 événements –Frais inclus ou Frais à la charge de la FFPJP

Proposition 4 : Offre « Partenariat Média » annuel + 4 événements + Affichage partenaires de la FFPJP : frais inclus ou frais à la charge de la FFPJP

Après discussion, il a été décidé d'inviter Lionel ZANET au prochain Comité Directeur (fin mai) afin d'avoir plus d'informations sur les propositions ci-dessus et sur les avantages chiffrés qui en découleraient avant de prendre une décision.

Il est de plus rappelé que toute demande d'intervention sur les organisations fédérales doit obligatoirement faire l'objet de d'une demande d'autorisation directement à la FFPJP.

#### EDUCNAUTE :

Une réponse a été envoyée suite au courriel d'Alain JUILLA : les questions posées concernaient plutôt QUARTERBACK et il a donc été suggéré de se rapprocher d'eux.

#### ➤ **Tenues vestimentaires**

Il est rappelé que le projet du port de la tenue sportive est prévu pour les compétitions fédérales à compter de 2019.

Le Comité Directeur continue de travailler dans l'objectif de séparer nettement les compétitions fédérales de celles de pratique de masse et de loisir. Nous nous dirigeons vers des tenues vestimentaires identiques et sportives à partir d'un certain niveau pour les premières et non restrictives pour les secondes.

Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur en mai prochain. La proposition qui en découlera sera transmise aux Présidents de Régions pour finalisation lors du conseil national de Septembre.

#### ➤ **Calendrier unique**

Le calendrier 2019 a été distribué et est définitivement figé.

Pour faire suite aux nombreuses demandes qui nous sont parvenues nous confirmons que l'organisation de pré-qualificatifs aux championnats départementaux est autorisée.

Il est rappelé que les objectifs sont de gagner des dates, que tout le monde joue en même temps et de faire comme les autres fédérations, c'est-à-dire qualifier par les départements qui, seuls, peuvent qualifier aux championnats régionaux.

Calendriers 2020 / 2021 : la commission va réviser les dates des Championnats Départementaux et Régionaux.

Certaines dates du Pétanque Tour chevauchent celles de certains championnats de France ; c'est le cas par exemple le dernier week-end de juillet qui est une étape importante mise en place avec notre partenaire VINCI. Le car podium fédéral ne pouvant être à deux endroits en même temps, une solution satisfaisante sera mise en place.

#### ➤ **Projet fédéral :**

Il sera présenté au mois de septembre.

#### ➤ **Code de Déontologie / Commission d'Ethique**

Le Code a été distribué aux membres du Comité Directeur et au Ministère pour avis. La finalisation est prévue à la réunion de mai 2018.

Commission Ethique : nous faisons appel à candidatures de membres au moyen du présent compte-rendu à nos Comités départementaux et régionaux qui peuvent prendre contact auprès de Xavier GRANDE.

#### ➤ **Réforme territoriale DROM et CORSE**

Réforme et incidence sur les équipes à qualifier aux championnats de France

- Guyane – Guadeloupe – Martinique deviennent des territoires uniques
- Saint Barthélemy / Saint Martin : 1 seule équipe pour les 2 entités
- Corse : conserve administrativement sa situation à 2 départements avec 2 Conseils Départementaux et les mêmes équipes. Nous avons promis une aide financière de la FFPJP : simulation en cours à présenter par MM. MARAUX et GRANDE au prochain Comité Directeur.

## **VII. RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **A. NATIONAUX**

Calendrier - Nous avons constaté une erreur de l'imprimeur : les Supranationaux et Internationaux doivent être en gras et les nationaux en écriture normale. Après accord du Bon A Tirer (BAT), il a apporté des modifications. Nous allons changer d'imprimeur pour les années à venir.

Règlement – L'article 7 sera modifié pour 2019 : il est interdit de rajouter des équipes après le tirage au sort.

Concours annulés : Lyon métropole, International et national féminin les 9 et 10 juin ; Vert le Grand, triplette mixte, le 10 juin ; National de Prades (Pyrénées Orientales). Une réunion entre les divers intéressés est programmée le mercredi 23 mai au Grau du Roi.

Label national, supranational ou international - Certains nationaux font ressortir des anomalies et le renouvellement de l'appellation National est en doute pour 2019.

Martigues, national jeu provençal, masculin et féminin : un rendez-vous avec le CD13, le comité régional PACA, les organisateurs et l'office du tourisme sera programmé prochainement.

Agde, national : attente du résultat de la commission de discipline

Formation des référents - Lors du congrès 2019 à Troyes, une formation des référents des nationaux (Comités Régionaux) et des membres du Comité Directeur, se déroulera sur une demi-journée. Le jour et les horaires seront transmis ultérieurement.

### **Proposition de réforme des nationaux**

- Tenues : haut identique pour les nationaux, supranationaux et internationaux depuis la première partie. Pour les bas, le GT propose la tenue sportive.
- Montant des engagements : le prix des engagements dans les nationaux, supranationaux et internationaux est le même depuis de nombreuses années et les concours départementaux et régionaux sont majoritairement au même tarif que les nationaux.  
Nationaux : proposition 2019 = 6 € / joueur (à reverser avec la dotation)  
Supranationaux et Internationaux : proposition 2019 = 8 € / joueur (à reverser avec la dotation)

Les organisateurs peuvent demander un maximum de 2 € par joueur en plus des montants ci-dessus, pour les frais des délégués, des arbitres, de la sécurité et du chauffage.

Les frais des délégués, arbitres, sécurité et chauffage ne doivent en aucun cas pas être pris sur le montant des engagements et de la dotation.

### Dotations des nationaux, supranationaux et internationaux :

		Nationaux			Supranationaux et Internationaux	
		Minimum 2018	Maximum 2018	Proposition 2019	Minimum 2018	Proposition 2019
Individuel	Masculin	1 200 €	2 200 €	1 500 € / 3 000 €	3 000 €	4 000 €
	Féminin	1 000 €	2 000 €	1 000 € / 2 500 €	2 500 €	3 000 €
Doublette	Masculin	2 500 €	3 000 €	3 000 € / 5 000 €	4 000 €	6 000 €
	Féminin, Mixte, Vétéran	1 400 €	2 500 €	2 000 € / 3 500 €	3 000 €	4 000 €
Triplette	Masculin	4 000 €	5 000 €	4 500 € / 7 000 €	7 000 €	8 000 €
	Féminin, Mixte, Vétéran	2 100 €	3 000 €	2 500 € / 4 000 €	4 000 €	5 000 €
	Jeunes (lots)	750 €		850 €		1 500 €

#### Répartition des indemnités :

Aujourd'hui le remboursement du montant des inscriptions dès la sortie de poule est obligatoire et le GT des nationaux propose de modifier cette règle.

Plusieurs solutions sont possibles et le Comité Directeur prendra une décision en mai lors de sa prochaine réunion.

4 prix identiques en 1/2 finale : ils sont annulés à partir de 2019.

Les chèques sont maintenus aux 1/2 finalistes.

Perdants des 1/2 : chèque du 1/4 de finale

Perdant de la finale : chèque du 1/4 + ½

Vainqueur : chèque du 1/4 + 1/2 + finale

#### Déroulement de la compétition :

Possibilité est donnée aux organisateurs de faire jouer les 3 parties de poules avant le repas. Reprise des sorties de poules à 15h00. Si une ou plusieurs parties de barrages se terminent entre 14h15 et 15h00, repousser le départ de la sortie de poule des équipes concernées.

Le concours complémentaire peut ainsi être avancé à 16h00 au lieu de 17 ou 18 heures.

Début des concours à 9h00.

Les internationaux : la règle des présences des équipes étrangères n'est pas appliquée dans la majorité des concours Internationaux. A compter de 2019, cette règle devra être respectée sous peine de ne plus avoir l'appellation International pour les années suivantes.

La FIPJP confirme que les joueurs doivent avoir leur licence dans le pays qu'ils représentent.

Les évènementiels : toute demande doit être faite directement à la FFPJP, avec copie au Comité Départemental et Régional.

Les minimas : un seul changement, pour les nationaux en triplette vétéran qui passe de 64 à 100 équipes. Pour information la moyenne 2017 est de 126 équipes.

Délégués et graphiqueurs : le Centre National de Formation prépare une formation pour les délégués des nationaux et les graphiqueurs.

Hiérarchie des compétitions : pas de concours Nationaux sur les dates des Championnats Départementaux. Possibilité d'organiser en même temps que les championnats Régionaux et les Championnats de France.

La priorité doit être donnée aux Supranationaux et Internationaux (par les comités régionaux).

Demande inscription d'un national : le document d'inscription d'un national sera prochainement en ligne sur le site fédéral. Il devra être complété sur ordinateur et transmis via internet au comité départemental qui fera suivre au comité régional, puis au siège de la F.F.P.J.P.

Les chèques seront encaissés par les comités. En fin d'année la F.F.P.J.P. refacturera au comité via la fiche financière.

## **B. CHAMPIONNATS DE France**

La commission étudie les modalités du championnat de France du tir de précision et présentera sa proposition lors du prochain Comité Directeur.

## **C. CNC**

### **CNC open et féminin :**

Le calendrier des rencontres est en ligne sur le site fédéral. La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) a procédé à la désignation de l'ensemble des arbitres ainsi que l'envoi des convocations. Un grand merci pour ce travail important.

Il reste encore à désigner les délégués par les comités régionaux. Les demandes seront transmises avant l'été.

### **Finale CNC vétérans et CNC jeunes :**

Un comité d'organisation pour ces finales qui auront lieu du 23 au 28 octobre à Saint Chamond va être mis en place. Une première réunion est programmée le vendredi 27 avril sur place. Véronique BAJOLLET représentera le comité de pilotage. Pour le CNC jeunes, le planning des rencontres a été élaboré et validé en accord avec la DTN.

D'ores et déjà nous allons conserver la même trame pour l'affiche 2018.

Un courrier est en cours de préparation pour promouvoir le CNC jeunes pour attirer des sponsors.

### **CNC jeu provençal :**

Le passage de 4 à 6 joueurs connaît un important succès avec de nombreux comités voire régions qui ont anticipé le nouveau règlement 2019.

Le CD 37 avec le boudodrome de Tours serait partant pour organiser ce 1er CNC. Il nous faudra connaître au plus vite le nombre de régions participantes pour arrêter le nombre de clubs finalistes (actuellement basé sur 8) et également arrêter la date.

## **D. COMMUNICATION**

### ***Kit Communication***

Il sera distribué gratuitement aux 105 comités départementaux, aux 13 comités régionaux et aux 21 membres du Comité Directeur

Le film Communication présente nos actions dans nos championnats régionaux, de France, du monde, stages, sélections, Pétanque Tour. Le nombre de tirage s'élève à 150 environ.

Version du Kit offert à tous les Comités (Décision du C D de février)

Il sera composé d'une casquette Championnat du Monde MARSEILLE 2012, 5 plaquettes Communication 2014, 10 Règles de bases, 10 La Pétanque pour les Jeunes, 10 Pointons la Santé, 1 Affiche



Jeunes A3, 1 Affiche Féminines A3, 1 Affiche Nos Sports A3, 1 Affiches Boules Sports 2024 A3, 1 Film AVI Pétanque/jeu provençal, 1 Nouvelle Plaquette.

Si celui-ci est distribué sur le Championnat de France de Fréjus (6 juillet), nous économiserons les frais de port.

Version du Kit payante : pour les comités qui souhaitent des compléments, une information par mail va leur être adressée avec les modalités des précommandes pour les suppléments.

Les tarifs unitaires sont : Affiche Boulodromes = 13.00 € TTC ; Affiches Jeunes A3 = 0.70 € TTC ; Affiches Féminines A3 = 0.70 € TTC ; Affiches Nos Sport Boules A3 = 0.70 € TTC ; Affiches Boules Sport 2024 = 0.70 € TTC ; Film AVI Pétanque/Jeu Provençal = 7.00 € TTC ; nappe FFP JP = 25.00 € TTC ; Lot de 12 Nouvelles Plaquettes (avec participation) = 54.00 € TTC

### **Informations Planète Boules**

La convention a été signée avec un numéro de moins.

### **Pétanque Tour 2018**

Nous rencontrons beaucoup de problèmes cette année pour finaliser le calendrier, afin d'éviter les remarques de l'an dernier avec nos 8 étapes, les demandes ont volontairement été limitées.

Sachant qu'avec le Jeu Provençal, une étape dans le sud devait être proposée.

Nous avons 2 villes qui se sont désistées, et une qui a préféré réaliser l'animation en 2019. Avec les nombreuses demandes, en accord avec le groupe Vinci, nous supprimons 1 étape sur les 2 à Lançon de Provence. Cette mesure allège le calendrier et nous donne la possibilité de réaliser une nouvelle étape.

Avec tous les impondérables que nous avons rencontrés, finalement nous avons eu du mal à finaliser les 6 étapes de notre campagne 2018.

Une grande évolution sur notre animation, avec la présence d'une Championne Féminine sur 3 étapes, et sur 2 étapes des démonstrations de Jeu Provençal.

1 et 2 Juin                   MACON   avec une Championne Féminine

4 et 5 Juillet               BANDOL

11 et 12 Juillet           PONTIVY   avec une Championne Féminine et démonstration Jeu Provençal

27 et 28 Juillet           LANCON DE PROVENCE

31 juillet et 1 août       LA CIOTAT Démonstration Jeu Provençal

21 et 22 Août             ALPES D'HUEZ   avec une Championne Féminine

### **Pétanque Tour Campagne 2019**

Le Calendrier Unique pose des problèmes d'organisation des étapes du Pétanque Tour. Le fait de mettre un Championnat de France le dernier week-end de juillet et le dernier week-end d'août, réduit considérablement les possibilités d'étapes. Il ne nous reste que le mois de mai avec les Championnats Régionaux, avec peut-être des problèmes pour avoir des Champions du Monde.

Depuis 6 ans, cette animation s'est étoffée avec les animations vers les jeunes. Elle rencontre un grand succès populaire qui devrait s'accroître avec l'ajout, cette année de la présence d'une Championne Féminine, pour le soutien à Boules Sport 2024 ainsi que, pour répondre à la demande de la commission Jeu Provençal, validée par le Comité Directeur, des démonstrations de Jeu Provençal sur 2 étapes, pour aider au développement de ce sport, sur la France.

Le Comité Directeur devra prévoir des aménagements dans ce calendrier pour faire perdurer l'animation Pétanque Tour.

Le Comité Directeur a pris les mesures suivantes Championnats de France de cette période :

-Championnat de France Triplette Jeu Provençal : 25.26.27 & 28 juillet 2019 MONTAUBAN (82)

Il a été convenu de laisser le car podium à la disposition du Pétanque Tour pour le dernier week-end de juillet. C'est le grand chassé-croisé de l'été pour notre partenaire depuis 6 ans le groupe VINCI. Il y aura des compensations en matériel pour aider l'organisateur du championnat triplette provençal.

-Championnat de France Triplette Jeunes : 23.24 & 25 août 2019 NEVERS (58)

Pour 2019, le car podium n'ira pas à NEVERS, car lors de précédentes éditions, le car ne servait que pour acheminer le matériel.

Pour les années suivantes, le Comité Directeur décidera au coup par coup, en fonction du lieu et des besoins spécifiques des organisateurs de ce Championnat Jeunes.

### ***Championnats de France***

Valorisation de notre Image, avec l'arrivée du nouveau matériel : le matériel est mutualisé, pour toutes les organisations Fédérales : Panneaux DIBON, Oriflammes, Habillage des barrières VAUBAN.

Il a été regretté le manque de suivi sur l'opération carré d'honneur, avec la mise en place d'une tribune face au car podium, avec l'entrée par l'arrière.

### ***Facebook***

Voici la liste des sujets de publications sur notre Page Facebook : Annonce partenariat AUDIKA, Annonce partenariat CASINO LA CIOTAT, Finale Coupe de France : photos – résultats – promotion WEB TV, Promotion diffusions TV Coupe de France sur la Chaîne L'Equipe, Annonce sélections Jeux Méditerranéens, Infos UNSS, Infos candidature J.O, Infos stage sélection Jeunes.

### ***Plaquette Communication 2018***

Un exemplaire de la nouvelle plaquette communication est remis à chaque membre du Comité Directeur.

## **E. FEMININE**

Le colloque féminin aura lieu en parallèle du Championnat d'Europe féminin à Palavas au mois de septembre 2018. Le principe est d'y inviter tous les encadrants FFPJP des féminines du territoire avec prise en charge fédérale de 50% sur hôtellerie et restauration.

Projet de programme :

- Dates du colloque : jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018. Le programme reste à finaliser en fonction de celui du championnat d'Europe
- Intervention de la DTN (haut niveau, préparation mentale, l'entraînement, ...)
- Intervention fédérale de Fabienne et Mireille : bilan des compétitions nationales féminines, retour d'expérience sur les manifestations féminines qui rencontrent un vif succès

Budget : en attente de la réponse du CNDS

Fabienne et Mireille vont contacter les comités et régions pour faire un bilan des manifestations au féminin

Projet : contacter les organisateurs de Nationaux séniors pour connaître pourquoi ils n'organisent pas de nationaux féminins en parallèle.

## **F. DISCIPLINE**

Les formations se sont déroulées en Ile de France et en région PACA. Une date reste à fixer avec l'Occitanie. La fin du tour de France de formation à la discipline est prévue vers octobre-novembre.

Le logiciel disciplinaire est finalisé, il est en cours de test avant une prochaine mise à disposition.

Un courrier de demande de remise de peine a été reçu concernant M. BRESSANT. Le Comité Directeur a donné un avis défavorable.

Une commission Nationale se tiendra le 23 avril et trois dossiers seront traités en commission Fédérale les 05 et 06 juin prochain.

## **G. CARCERAL**

Deux évènements importants en ce début d'année :

- La remise du maillot de champion de France pénitentiaire de tir de précision au vainqueur Corse par notre Président, sous un soleil radieux. Une belle organisation de la direction de la prison de Casabianda, avec une démonstration de tir de précision puis une collation pour tous les participants.
- La signature d'une convention tripartite entre le CD77, la prison de Melun et le CDOS pour une organisation de concours tous les derniers vendredis du mois. Les détenus sont licenciés et ce sont des joueurs des clubs alentour qui se déplacent pour un concours en 3 parties sur Gestion Concours.

Nous avons également en cours, un projet d'intervention sur la prison d'Agen avec Florence TRELLU.

Par rapport à leur demande, il a été décidé de leur proposer une convention avec des séances d'initiation à la pétanque sous la forme d'une action de 8 séances de 3 heures pour 12 détenus à un prix forfaitaire de 150€ la journée ou 20€ de l'heure plus les frais de déplacements de 30€.

A cela s'ajoute le matériel (boules, cochonnets, cercles et mètres) que le comité fourni ou que l'établissement peut acheter.

Le CTFR mettra l'action en place avec un BF2 volontaire du département concerné et sera présent pour l'évaluation finale de l'action.

Se pose la question du pilotage : comité ou Service formation FFPJP ? Il est décidé que la convention serait tripartite : Président du CD, Directeur de l'établissement Pénitentiaire et la FFPJP.

Ce type d'action avec la convention adaptée pourra être dupliqué sur d'autres établissements.

Il a été décidé de mettre en place une fiche de mission pour les membres des commissions qui interviennent sur des actions ponctuelles qui génèrent des notes de frais.

Cette fiche comporte 2 parties :

- Le projet d'action qui sera validé en amont,
- L'évaluation de l'action.

Cette procédure permettra d'avoir connaissance de ces actions afin de les valoriser.

## **H. SPORT ADAPTE - HANDICAP**

Pour donner suite à l'accord de partenariat événementiel qui nous avons signé avec la Fédération Française Handisport, nous étions présents au Championnat de France tête-à-tête des Sourds et Malentendants les 24 et 25 mars à Nanterre.

Sur 465 licenciés, 170 Joueurs et 47 joueuses étaient présents pour ce championnat. 3 arbitres FFPJP ont officié le samedi et l'un d'entre eux le dimanche. Tous ont vécu une expérience enrichissante avec des joueurs tout à fait respectueux de l'autorité arbitrale. Comme prévu nous avons fait avec et non à la place de.

4 nouvelles conventions ont été signées :

- le 24 février 2018 entre le Comité Départemental FFPJP 72 et le Comité Départemental FFSA 72,
- entre le Comité Départemental FFPJP 39 et la Ligue Bourgogne-Franche-Comté FFSA le 10 mars 2018,
- le 17 mars 2018 entre le Comité Régional FFPJP Auvergne-Rhône-Alpes et la Ligue FFSA Auvergne-Rhône-Alpes,
- le 20 mars 2018 entre le Comité Départemental FFPJP 87 et le Comité Départemental FFSA 87.

Un article avec photos a été transmis à Planète Boules pour parution dans un prochain numéro.

Ceci porte, à notre connaissance, à 16 conventions avec des Comités Départementaux et 3 avec des Comités Régionaux.

Colloque du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018 à Lunéville : 31 personnes sont inscrites. 8 régions avec 18 Comités Départementaux sont représentées. Les chambres et les repas sont réservés pour toutes ces personnes ainsi que pour les intervenants.

Ne sont pas représentées les régions métropolitaines : IDF, Bretagne, Corse, Hauts de France, PACA.

Le guide, qui est en cours de finalisation, sera remis à chaque participant au colloque. Il restera à disposition de la DTN pour les formations de brevets fédéraux et sera mis en ligne sur le site fédéral.

Notre DTN sera aux côtés de la FFSA pour un stage national de détection à Evian du 26 au 29 avril 2018 afin de rassembler les meilleurs joueurs en situation de handicap mental et/ou psychique. Les sportifs sélectionnés étant repérés en amont lors des championnats régionaux ou/et départementaux.

## **I. MEDICAL**

Les deux nouveaux médecins sont :

Docteur Christian ALIGNE : médecin du Sport, retraitée, Médecin du comité régional Auvergne Rhône Alpes. Il intégrera la commission Sport Santé Nationale.

Docteur Alexandre ZERDAB : médecin urgentiste (Urgences Hôpital St Joseph), Médecin du Sport, depuis Novembre 2017 au centre provençal de médecine du sport, Recherche en activité physique adaptée / Sport-Santé. Il succédera au Docteur Claude MARBLE comme Médecin Coordonnateur du Haut Niveau.

### ***Répertoire médical national***

15 médecins sont répertoriés dont 3 médecins de comités régionaux ; 4 médecins sont d'accord pour participer à des actions sur le terrain (CD42 et 67 ; CR A-RA et La Réunion); 2 médecins ne le veulent pas et 9 médecins n'ont pas répondu.

### ***Compte Rendu quantitatif de la SMR***

50 sportifs Masculin et Féminin répartis en Elite, Senior, Espoirs, Jeunes. 39 ont effectué un suivi complet (78 %), 1 suivi incomplet (2%) et 10 n'ont rien fait (20%)

Jean Yves a relancé les retardataires. Le dernier délai est fixé au 30 avril. Ceux qui ne l'auront pas fait seront retirés de la liste pour la saison prochaine.

### ***Alcoolémie***

Au niveau départemental et régional, les contrôles d'alcoolémie sont plus nombreux qu'auparavant car le problème de l'alcool est au premier plan pour de nombreux départements. Nous avons reçu plusieurs rapports de contrôles faits sur les championnats départementaux. Pour l'instant pas de joueurs exclus. Un PV type et un protocole seront envoyés à tous les comités départementaux et les comités régionaux.

Au niveau national, les contrôles d'alcoolémie sont effectués sur les championnats de France sur les Internationaux, CNC phase finales...

Les sujets en discussion : qui peut faire les contrôles ? Uniquement un médecin ? ou des para médicaux (IDE, kiné), ou représentant fédéraux habilités ? Que veut-on faire : prévention ou répression ?

### ***Contrôles antidopage***

Le calendrier des stages et compétitions a été envoyé à l'AFLD. Une demande sera faite auprès de l'AFLD afin que des contrôles soient faits de façon certaine sur le championnat d'Europe féminin à Palavas

Il sera envoyé une note d'information aux comités départementaux pour leur demander de vérifier que tous les joueurs qualifiés au France n'aient pas un traitement classé dans les substances interdites. Si c'est le cas il faut que ces joueurs fassent leur AUT.

### ***Colloque CNOSF***

Information sur la lutte contre le dopage :

Actualités réglementaires : nécessité urgente de parachever la mise en conformité du droit Français vis à vis du code mondial de l'AMA. Projet de réforme par voie d'ordonnances. Création d'une Commission de sanction au sein de l'AFLD qui examinera les dossiers de poursuite de l'AFLD

Actualisation de la liste des Substances Interdites : ajouts de produits surtout dans le domaine des anabolisants et des stéroïdes. Par contre l'alcool (classé dopant pour certaines fédérations) est retiré des produits dopants. Il est laissé la réglementation au libre-choix des fédérations.

Ré accréditation du labo de Chatenay-Malabry : le laboratoire de l'AFLD a été de nouveau accrédité après une période de 6 mois d'interruption pour un cas de faux positif.

Présentation de l'ACI (Agence Contrôle Internationale) : née suite au scandale du dopage russe, c'est une Fondation suisse, à but non lucratif, indépendante du mouvement sportif et des intérêts nationaux. Ce projet est soutenu par l'AMA. Elle est financée par le CIO et effectuera des contrôles dans le domaine des sports olympiques

Information sur la prévention du dopage : Action Ministère et Pharmaciens, Campagne d'affiches et documents présents dans les pharmacies sur l'utilisation inappropriée de médicaments et de compléments alimentaires pouvant être responsable de cas de dopage.

Création d'une norme AFNOR européenne pour les compléments alimentaires afin de garantir leur utilisation.

Actualités de la lutte contre le dopage : Bilan mondial des contrôles antidopage de l'AMA et Bilan national des bilans antidopage de l'AFLD

Table ronde sur le culturisme et dopage : Pratique sportive à haut risque dans le dopage et aussi filière de dopage pour les pratiquants usuels de salle de Fitness.

### **Visite médicale arbitres de plus de 65 ans**

Validation du nouveau texte du code de l'arbitrage : Certificat Médical Annuel arbitre de plus de 65 ans dans l'année. Un arbitre qui désire continuer à être désigné après ses 65 ans, doit en faire la demande par courrier ou par mail : pour l'arbitre départemental au Président du comité Départemental, pour l'arbitre régional au Président de la Région, pour l'arbitre national-européen ou international au Président de la CNA, avant le 30 novembre de l'année en cours.

Il recevra le formulaire de la FFPJP par l'instance compétente, qu'il devra faire remplir lors d'une visite médicale par un médecin du sport ou son médecin traitant.

Ce formulaire sera composé de deux volets, le premier réservé au « médical » est rempli par le médecin et conservé par l'arbitre.

Le deuxième volet qui est un certificat d'aptitude à la pratique de l'arbitrage est rempli par le médecin. L'arbitre le transmettra à son comité départemental qui en informera l'instance concernée par le grade de l'arbitre.

En cas de contestation, soit par l'arbitre, soit par le président du Comité Départemental, Régional ou Fédéral, il pourra être fait appel de cette décision auprès du médecin de la FFPJP qui réunira la commission médicale pour statuer en dernier ressort.

### **Sport Santé**

Journée Mondiale des MICI (Maladies Inflammatoires chroniques Intestinales) : elle aura lieu le 19 mai. Dans le monde entier, les associations de lutte contre les MICI, parmi lesquelles l'afa Crohn RCH, se mobilisent et organisent sur le terrain des animations dont l'illumination en violet de monuments emblématiques.

En 2018, l'afa Crohn RCH met l'accent sur l'activité physique !

La Journée mondiale des MICI sera l'occasion de relever des défis sportifs pour donner de la visibilité au combat contre ces maladies. Partout en France, où l'on peut danser et se bouger !

Des clubs sportifs (zumba, danse et autres disciplines) se mobiliseront partout en France pour porter la voix des personnes touchées par ces maladies.

Tout le monde peut rejoindre le mouvement et participer : contactez la délégation afa de votre région ! Postez vos exploits et prestations sur les réseaux sociaux !

Contact avec l'afa pour organiser cette action.

### **Sentez-vous Sport : Septembre 2018**

« Sentez-Vous Sport » : de quoi s'agit-il ?

Une opération nationale de promotion du sport bien-être pour tous les publics à tous les âges au mois de septembre - Une visibilité nationale et européenne - Des activités adaptées ouvertes gratuitement à tous (féminin, personnes en situation d'handicap...) - Pour la quatrième édition de la semaine Européenne du Sport (EWoS), tous les événements qui auront lieu du 23 au 30 septembre pourront faire l'objet d'une double labellisation. - Un mois de manifestations labellisées, soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires et qui se déclinent selon le calendrier suivant :

Sentez-Vous Sport s'associe à Décathlon en labellisant les Vitalsport qui auront lieu les week-ends des 1er et 2 septembre, des 8 et 9 septembre et des 15 et 16 septembre, ainsi qu'aux Journées du Patrimoine, qui auront lieu les 15 et 16 septembre.

Du 22 au 30 septembre semaine européenne du sport

Qui peut organiser un projet « Sentez-Vous Sport » ?

Tout organisme participant au développement des activités physiques et sportives ou souhaitant promouvoir leur pratique (fédération, ligue, comité, club, associations; CDOS/CROS/CTOS, entreprises, établissements scolaires, universités, etc...).

Comment déclarer votre projet ?

En s'inscrivant via le formulaire sur la page du site internet :  
<http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/svs/form1.php>

Le cahier des charges Sentez-Vous Sport 2018 :

Les OBLIGATIONS : déclarer un projet « Sentez-Vous Sport » avant le 15 septembre 2018 en ligne sur le site Internet [www.sentezvousport.fr](http://www.sentezvousport.fr). Activité concernant la découverte, les initiations, la prévention sur l'activité physique et sportive.

Proposer des activités adaptées pour tous les publics quel que soit leur âge, leur sexe, leur capacité physique, etc.....Gratuité de la participation aux activités ; payant seulement dans le cadre d'une manifestation à but non lucratif. Communication : tous les supports de communication doivent respecter la charte graphique et la dénomination de l'opération.

**Mois sans tabac** (novembre 2018)

Réunion le 29/03/2018 où je n'ai pu être présent, mais demande d'information pour que la FFPJP puisse s'y associer et de nous tenir au courant des modalités d'organisation.

**Dossier Dictionnaire Médicosport Santé**

Afin que la FFPJP soit présente dans la prochaine édition du Médicosport Santé, il est nécessaire de finaliser les documents transmis par le CNOSF le plus rapidement possible.

Cela permettra d'entériner la création d'un Comité Sport Santé National et d'être reconnu et par la suite d'obtenir des protocoles d'activités sportives propres à notre discipline qui seront intégrés dans le Médicosport Santé et la création des fiches numérisées auprès des généralistes. Dans un deuxième temps mise en place de formations sport santé dans notre Centre de Formation National afin de développer un réseau sport santé sur le territoire.

## **J. ARBITRAGE**

Le Comité Directeur a validé la présentation de M.BOULAYA Mustapha, arbitre européen à l'examen d'arbitre international qui aura lieu au Canada en septembre 2018.

Lors du séminaire des arbitres du pool élite qui aura lieu à Moulins (Allier), début décembre 2018, il a été acté avec l'accord du comité départemental de l'Allier d'organiser un Tir de précision masculin et féminin délivrant le titre de champion et de championne de tir de précision du département de l'Allier.

Il sera inscrit dans la charte du pool élite, que les arbitres qui le composent autorisent de façon permanente le droit à l'image.

L'organisation du séminaire suit son cours en collaboration avec le comité de l'Allier et le Club de Moulins. Il sera apporté des modifications au code de l'arbitrage dans les domaines suivants :

Le certificat médical concernant les arbitres de plus de 65 ans (voir rapport commission médicale). Cette mesure sera applicable au 01 janvier 2019 pour les arbitres de plus de 65 ans.

La réécriture concernant l'interruption d'activité ou la radiation de l'arbitre.

Interruption d'activité : lorsqu'un arbitre n'a pas officié depuis plus d'un an, il devra faire la demande écrite auprès de son comité départemental de sa décision de reprendre l'arbitrage.

Après avoir recueilli l'avis de la commission d'arbitrage, le Comité Directeur pourra décider de le réintégrer directement dans son corps arbitral, après un stage obligatoire de remise à niveau fédéral ; ou refuser de le réintégrer après un débat contradictoire.

En cas de contestation de la décision, un recours pourra être exercé dans un délai de trente jours auprès de la Commission Nationale d'Arbitrage qui statuera en dernier ressort.

Radiation : tout arbitre radié ne pourra plus exercer à la FFPJP ni auprès des fédérations avec lesquelles il existe une convention.

Suppression dans tous les écrits du titre d'arbitre de ligue au profit d'arbitre régional.

Réfléchir sur le fait qu'un club en CDC CRC CNC doit présenter un candidat arbitre pour monter en division supérieure.

Le Comité Directeur a validé la prise en charge de l'hôtellerie et de la restauration des trois jeunes arbitres UNSS et des trois arbitres de moins de 26 ans pour le championnat de France Jeunes.

Les frais de déplacements restent à la charge du comité. Ces arbitres étant en formation, ils ne sont pas défrayés pour leur arbitrage.

Le Comité Directeur a validé le fait d'informer les autres fédérations avec qui ils existent une convention d'informer ces dernières par serveur FTP de la liste des joueurs suspendus.

Le but étant d'interdire tout joueur suspendu de participer à une compétition dans une quelconque fédération boulistique. Une réciprocité s'impose de droit.

Le président de la CNA porte à la connaissance du CD, qu'il doit exister une réglementation internationale concernant le label des équipes qui représentent leur pays. Afin d'éviter de voir des équipes portant le nom : Exemple « équipe de France » qui n'ont reçu aucune autorisation

## **K. PROVENÇAL**

### ***Précision / Finalisation des ateliers Point et Tir en CNC***

Dans le cas particulier d'égalité lors des phases finales et/ou barrages d'accession en division supérieure ou descente, le départage se fera avec l'ensemble conjugué « Epreuve de Tir et de Point » (P= Pointeur et T = Tireur).

Le Capitaine établit la liste dans l'ordre P1, P2, P3 et T1, T2, T3 et l'on procède en un contre un dans l'ordre alterné P1 contre P1, P2 contre P2....

L'épreuve se fait en 2 passages à raison de 1 boule / joueur à chacun des 2 passages

On commence par le point.

3 joueurs au point

Cercle de 1 m

Distance 16 m

Points 0 ou 1 (boule pointée à l'intérieur du cercle)

3 joueurs au tir

Même cercle de 1 m et même distance 16m

Points = 0 ou 1 (boule sortie du cercle entièrement)

En cas d'égalité après les 2 passages il est procédé à la « mort subite » dans l'ordre de la liste établie au début. L'équipe qui manque la première est éliminée à condition que les 2 équipes aient joué le même nombre de boules.

### ***Répartition des Equipes aux Championnats de France***

Des équipes supplémentaires peuvent encore être attribuées aux Comités départementaux et régionaux en fonction des participations actuelles. La liste des non candidats à envoyer des équipes aux CDF est la suivante : CD : 35 en Triplette et 28 en Doublette dont 8 DROM / CR : 4 en Triplette et 5 en Doublette

Au fur et à mesure que ces chiffres diminueront, ce qui signifie une augmentation de la participation nationale, qui est l'intérêt du développement du Jeu Provençal, nous aurons à diminuer le total des équipes attribuées aux CD et CR.

2018 est acquis et non modifiable.

Evolution 2019 et après : il est déjà acté que les ½ finalistes ne seront plus qualifiés d'office. Il est suggéré de tenir compte de critères applicables au Triplette comme au Doublette comme par exemple le nombre des concours organisés dans les comités départementaux.

Objectif de réduction de la durée des parties : résultats des tests Super Challenge sur 27 parties en 11 points sauf ¼ et ½ en 13. Les tests suivants ont été réalisés.

- 3 jets de but au lieu de 2
- 1,50 m au lieu de 2 m entre 2 buts et entre 1 but et 1 rond
- 1 m au lieu d'1, 50 pour le déplacement d'une boule ou but en pointant
- Abandon des lignes de perte en fond de jeu avec application de la règle des 2 mètres.

### **Jets du but**

Lors de la finale du Super Challenge, le nombre de fois autorisé était de 3 pour l'équipe qui marque et ensuite placé à la main par l'autre équipe avec des jeux de 4 mètres de large

Il y a eu 27 parties 249 mènes et 310 jets de but répartis de la façon suivante :

	<b>Nb de jets</b>	<b>Nb de mènes</b>	<b>Moyenne</b>
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>258</b>	<b>1.20</b>

Le nombre de fois ou le but a été valable se répartit de la façon suivante :

<b>Répartition des jets de but</b>		
<b>1 jet</b>	<b>271</b>	<b>87.42%</b>
<b>2 jets</b>	<b>28</b>	<b>9.03%</b>
<b>3 jets</b>	<b>9</b>	<b>2.90%</b>
<b>À la main</b>	<b>2</b>	<b>0.65%</b>
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>100.00%</b>

Durée des parties

<b>Nb de mènes totales</b>	<b>258</b>	
<b>Nb de mènes valables</b>	<b>249</b>	<b>96.51%</b>
<b>Nb de mènes nulles</b>	<b>9</b>	<b>3.49%</b>
<b>Nb de mènes jouées grâce à l'abandon des lignes de pertes</b>	<b>21</b>	<b>8.14%</b>

L'ensemble des 21 parties (189 mènes) jouées en 11 points a été de 19h51mn avec un temps effectif de jeu de 17h et 12 minutes soit une durée moyenne par partie de 2h05mn.

Il y a eu 189 mènes soit une moyenne de 13mn et 55 secondes (rappel du temps théorique  $12 \times 1mn30 = 18mn$  plus 1mn30 jet du but soit : 19mn et 30 secondes). La moyenne de la durée des mènes est largement inférieure à la durée théorique

Le temps entre chaque mène pour l'ensemble des parties a été de  $3h54mn / 258 = 55$  secondes.

En cas de parties au temps : sur les 21 parties de poules seules 3 ont dépassé les règles des parties au temps (proposition de la fédération 2 heures + 2mènes)

Conclusion : le fait d'autoriser 3 jets du but n'a pas allongé les parties mais a permis à l'équipe ayant marqué à la mène précédente de conserver l'avantage. La distance de jeu est un paramètre important qui permet aux équipes de mieux se défendre pour parvenir à la victoire et cette mesure a été massivement acceptée par les joueurs.

De même que réduire la distance entre deux buts ou un but et un rond de 2 mètres à 1.50 mètre a fait gagner du temps (moins de buts à relancer). Acceptation des joueurs dans une forte majorité

Les joueurs ont validé quasi unanimement le fait de réduire à 1 mètre le déplacement d'une boule ou du but en pointant.



Pour ce qui est de l'abandon des lignes de perte et malgré le gain de temps évident, les joueurs n'ont pas été séduits par cette proposition notamment chez les plus jeunes. Les autres, les "anciens", qui l'ont pratiqué auparavant étaient à l'inverse très favorables.

### ***Jeu Provençal au Pétanque Tour***

Deux étapes sont retenues avec démonstration de Jeu Provençal en Doublettes

- PONTIVY (56) : arrivée le mardi 10/07 pour réception 18 h30 et animation : 11 et 12 juillet
- LA CIOTAT (13) : adjoint aux sports favorable mais en recherche de partenaires (réponse en attente ce soir) – date prévue 31 juillet et 1<sup>er</sup> août
- Terrains : parkings recouverts de sable et/ou fin gravier

Liste des 4 Joueurs de Provençal est à établir avec leurs tailles (polo) pour les étapes. L'indemnité est de 300 € par joueurs et par étapes. Les frais de déplacements (co-voiturage si possible), de restauration et d'hébergement (3 nuits) sont à la charge de l'organisation. Une pré - liste de 10 joueurs à contacter a été élaborée en précisant les conditions pour arriver à 4 joueurs.

### ***Super Challenge***

- Affaire du National de BRIGNOLLES : les éclaircissements suivants ont été apportés à savoir que par suite du refus de BRIGNOLLES de faire partie du Super Challenge, le Régional JP mis en après-midi de la même date a été accordé par mégarde, sur proposition de Bruno GOLE, par le Président du CD. Nous profitons pour rappeler ici que les calendriers des CD et CR ne sont pas l'objet de la commission et sont du ressort de nos organes déconcentrés.
- Finale SUPER CHALLENGE : 28 Novembre 2018
- Convention : la finalisation est faite et la signature interviendra au siège sur convocation de Xavier GRANDE.

### ***Prochaine réunion***

- Mercredi 23/05/2018 - PALAVAS au Club 10 :00 – Joseph CANTARELLI pourra représenter du même coup la fédération sur le CDF des Journalistes qui s'y déroule.
- Sujets à traiter
  - Finalisation des équipes doublettes pour le Pétanque Tour
  - Revue des points de règlement à modifier
  - Déplacement du cadrage à la dernière partie du 1<sup>er</sup> jour
  - Propositions de formules de concours

## **L. EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Subventions du Ministère des Sports – Projets Nationaux Equipements Sportifs

Nous avons reçu la Note « INSTRUCTION N° DS/DSB3/2018/88 du 23 mars 2018 » relatives aux Projets Nationaux de la DRJCS 75 par mail du 11/04/2018 comprenant le formulaire relatif de demande de subvention. Date limite de dépôt pour IDF : 30 Mai 2018

Nous avons transmis au CR IDF qui a répondu ne pas avoir de projet en cours et n'avons pas non plus de projet de cette dimension au niveau fédéral.

SAINT YRIEIX LA PERCHE (87) – Projet de 16 pistes : réunion en Mairie du 21/03/2018. La ville, que nous remercions vivement, entendait faire des pistes de 12m de longueur, et a finalement accepté la longueur règlementaire de 15m.

BRESSUIRE (79) – Réunion en Mairie du 04/04/2018 : projet 32 pistes 15 x 3 m. Le problème était de convaincre la municipalité d'avoir une hauteur minimale de 5,5 m car elle entendait faire moins pour des raisons d'esthétique dans le site. Nous avons rappelé que la hauteur normée par la FFPJP était basée exclusivement sur l'aspect sécurité, santé et hygiène.

Dossiers en traitement : 52

Derniers projets en cours

CD74 : non précisé – demande d’accompagnement générale

CHAUFFAILLES (71) : 8 pistes pétanque + 4 pistes Lyonnaise + Mur Escalade

BONIFACIO (Boule des Falaises 2A - Corse) : 16 pistes et BORGIO (Corse 2B) : 9 pistes 15x4m

## L. CEP

CR d’Activités / Rapport Moral et Financier : adoptés à l’unanimité.

- Budget 2019 : 36 000€
- FIPJP (Gérard SCHNEIDER) informe
  - Que pour les JO 2024 nous manquons, surtout dans les autres pays que la France, de lobbying et surtout TV
  - Il n’y aura plus de sports de démonstration aux JO mais que des sports acceptés et pour 2 ans (règle valable pour les sports qui en font partie)
  - Le CDM du Canada aura bien lieu à DESBIENS à 2h15 de QUEBEC (24 terrains en structure gonflable) – 90€ chambre double
- Règlements et textes mis à jour
  - Spécifications les championnats
  - Règles des championnats
  - Spécifications pour l’EUROCUP
  - Règlement de l’EUROCUP
  - Règlement Intérieur
- Election : 5 candidats pour 5 places comme prévu par les statuts de la CEP. Tous élus à la majorité relative à savoir : (Autriche) Ralf KRAHMER - (Belgique) Jean Luc MELLEKER - (France) Joseph CANTARELLI – (Hongrie) Barnabas NOVAK – (Espagne) Mario GONZALEZ GOZALBES
- Plan de formation Educateurs / Arbitres
  - Les formations auront lieu au siège de la CEP à BELVAUX (LUX)
  - Echancier : le plan présenté sera finalisé en fin d’année et envoyé aux fédérations
- EUROCUP (Coupe d’Europe)
  - La finale passe de 8 à 16 équipes dès cette année
  - 2018
    - Le Tour de Qualification aura lieu les 26-29 Juillet dont l’organisation d’un des 4 groupes à NICE dont la composition est : France – Suisse – Slovaquie – Lettonie – Autriche – Tchèque – Suède. Les 4 premiers seront qualifiés pour la finale à 16 équipes.
    - La Finale est prévue du 30 Novembre au 02 Décembre en France au Boulodrome Couvert de BANS à confirmer par le CD 39 vers la mi-mai.
- Championnats futurs : la CEP instaure des frais d’inscriptions aux Championnats d’Europe avec un double objectif
  - 1) Eviter que les participants passent outre le package proposé par les organisateurs qui se trouvent pénalisés surtout quand ils ont passé des accords partenariaux
  - 2) Obtenir une nouvelle recette pour financer le Plan de Formation CEPLes droits d’inscription / équipe aux championnats d’Europe sont :
  - 250€ pour les nations qui ne prennent pas le package organisateur
  - 50€ pour les autres
  - 2018 : nous avons présenté le CE TF de PALAVAS (34)
  - 2019
    - Triplette Vétérans 16-18 Septembre – ALBENA BULGARIE
    - Triplette Hommes 19-22 Septembre – ALBENA BULGARIE
    - Triplette Espoirs Hommes et Femmes – (France à confirmer) – CR Normandie
    - Coupe d’Europe : 29 Novembre / 01 Décembre (France à confirmer)

- 2020
  - Tête à Tête : Hommes et Femmes LETTONIE
  - Triplettes : Femmes
  - Triplettes : Espoirs Hommes et Femmes (\*)
  - Triplettes : Juniors Hommes **et Femmes** 1<sup>ère</sup> fois (\*)
  - EUROUCUP Finale (France à confirmer)
 (\*) Peuvent être faits ensemble et ont été proposés au CD76 en remplacement du Tête à Tête d'autant que le Ministère alloue maintenant des subventions pour les championnats jeunes et allons les préparer.

## **N. Sport en Entreprise**

Xavier RICHEFORT qui devait nous rencontrer ce week-end n'a pas pu se déplacer pour cause des grèves dans les transports a été bien sûr excusé. Nous l'inviterons au prochain Comité Directeur afin de déterminer le mode d'accompagnement que peut apporter la fédération pour le développement de la pratique du sport dans l'entreprise.

## **VIII. PLAN DE FORMATION**

William ROUX a présenté le plan de formation au Comité Directeur. Après les échanges, celui-ci a été accepté à l'unanimité. Les documents seront finalisés pour être distribués au mois de juin. Une synthèse sera faite au prochain congrès à Troyes.

## **IX. DTN**

Un courrier d'une joueuse du CD40 a été envoyé à la Ministre des Sports pour une affaire de mutation refusée par son club. Le Ministère nous demande des compléments d'informations. Le CD40 que nous avons sollicité nous apporte réponse dans la semaine.

### ***Plan de Professionnalisation***

Pour opérationnaliser le Projet de Performance Fédéral (PPF) sur son territoire, la Région PACA demande une aide de 12 000€ à la FFPJP (courrier entré au siège le 11/04/2018) pour participer à l'emploi de son agent de développement. Il est demandé au DTN de prendre contact avec la Présidente de Région pour avoir des explications complémentaires, notamment si la demande est annuelle et sa pérennisation dans le temps. Une décision sera prise au prochain Comité Directeur de mai.

### ***Poste de DTN Adjoint***

Nous devons déposer la prévision des mouvements de notre personnel. Le DTN proposera le profil du poste pour mardi. Le poste de DTN Adjoint sera ensuite mis au mouvement. Les candidatures potentielles seront étudiées par la FFPJP. Le CTP validera le choix fin juin pour une prise de fonction en septembre 2018 (Action : DTN).

## ***JO 2024***

Le GDP Vendôme a eu lieu le week-end dernier avec des animations des sports de boules avec des reportages intéressants dans la Presse régionale. Ceci a permis une excellente promotion de tous les Sports de boules puisque tous les internationaux de chaque discipline ont pratiqué les autres sports à la satisfaction de tous. Claude AZEMA nous avise que le port du maillot de champion du monde est réservé aux champions en titre !

Nous ferons des invitations de membres du Comté d'Organisation des Jeux Olympiques COJO en commençant par Tony ESTANGUET sur le championnat de France Triplette de STRASBOURG.

Une réunion des Sports de Boules a eu lieu à la FFSB le 03 avril en présence de Claude AZEMA Président de la Confédération Mondiale des Sports Boules. Michel DESBOIS et notre DTN ont participé pour la FFPJP. Une prochaine réunion est programmée le mercredi 20 Juin 2018 au siège de la FFSB à laquelle Joseph CANTARELLI assistera (en cas d'empêchement du Président) avec notre DTN.

Cette réunion a permis de clarifier le positionnement de chacune des structures et les actions à mener pour contribuer efficacement au dossier de candidature.

Le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement à être caution d'un éventuel emprunt que souhaite faire la C.M.S .B. Il faut que toutes les structures internationales et nationales des Sports de Boules soient impliquées dans le financement de cette candidature.

### ***GESI (Grands Evènements Sportifs Internationaux)***

Nous avons reçu les nouvelles orientations et procédures. Les prochains dossiers doivent être déposés au moins 5 mois avant le dépôt de la candidature. Si nous serons dans ces délais pour les compétitions de 2019 et 2020, nous serons hors délais pour le CE à Palavas. Toutefois, tous les dossiers des autres fédérations sont tous hors délais ce qui explique que le Ministère devrait tout de même le prendre en compte. Pour les dossiers 2019 et 2020, les prévisions budgétaires et le dossier de demande de subvention sont à envoyer pour mardi 24 avril (Action DTN).

### ***Génération 2024***

Il s'agit d'une démarche Ministère / Sport Scolaire pour labellisation certaines structures scolaires qui mettent en œuvre des partenariats autour du sports (Formation, animation, promotion...). L'objectif est de promouvoir les relations entre le Sport scolaire au sens large et le sport fédéral en activant des passerelles entre les clubs et les établissements scolaires. La FFPJP doit s'impliquer dans ce dispositif pour rendre encore plus efficaces les relations déjà bien initiées. La DTN va réactiver ses contacts USEP & UNSS et dans les inspections académiques pour les mettre en relation avec nos écoles de pétanque et nos clubs. La DTN avec Anna MAILLARD et Loïc FUENTES feront courrier aux concernés et à nos organes déconcentrés. Il nous faudra prévoir de dotations (KITS) à fournir et la déclinaison des formations ETR / CR / CD / Clubs.

### **I.S.F. ET GYMNASIADES**

Deux équipes de France participeront à la prochaine compétition internationale à Marrakech du 4 au 6 mai 2018.

Equipe de France masculine : Encadrement Gérard LAROCHE (Professeur EPS Commission Mixte)

- Alexandre BELLOY
- Benoit MONROS
- Dawson DUBOIS

Equipe de France féminine : Encadrement Anna MAILLARD (C.T.F.N. )

- Camille AGRINIER
- Maëlle PIQUART
- Manon PRUVOT

### **CONTACTS INSTITUTIONNELS**

La DTN a noué des contacts avec l'UGSEL par l'intermédiaire du CTFR Auvergne Rhône-Alpes, Monsieur Christophe ARSAC. La Direction Nationale de l'UGSEL doit revenir vers la FFPJP pour une éventuelle convention.

La DTN a participé à l'A.G. de l'U.N.C.U. (Union National des Clubs Universitaires). Des animations Pétanque pourraient être programmées à certains clubs. M. FUENTES suit ce dossier.

Nous avons eu des contacts avec des associations étudiants sur l'université de Nanterre pour développer l'activité pétanque. Des négociations pourraient être engagées avec la F.N.S.U. (Fédération nationale du Sport Universitaire)

## **HAUT NIVEAU**

INFORMATISATION RETOUR STAGE : la fiche de retour de stage sera informatisée dans le futur afin de recueillir au plus vite les informations pour organiser les déplacements et les diverses réservations.

CONVENTION INSERTION PROFESSIONNELLE : Les démarches avec les diverses Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion sociale sont en cours pour finaliser les conventions avec nos sportifs de Haut niveau (Dylan ROCHER, Henri LACROIX, Angélique COLOMBET, Anna MAILLARD, Damien HUREAU). Deux nouvelles devraient intervenir pour Philippe QUINTAIS et Charlotte DARODES. Pour les athlètes retirés des listes, il est prévu un aménagement plus léger pour Simon CORTES, Christophe TREMBLEAU, Julien LAMOUR, Stéphane ROBINEAU et Ludovic MONTORO.

## **COMMUNICATION**

Mme. MAILLARD fera une interview sur RMC info le samedi 21 avril afin de promouvoir la candidature des Sports de Boules aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

TF1 a fait un reportage sur Charlotte DARODES qui sera présenté sur son antenne avec le journal de 20h00. Nous sommes dans l'attente de la date exacte de la diffusion.

## **ACTIONS INTERNATIONALES**

Nous sommes dans l'attente du dossier de la Convention pluri-annuelle d'objectifs du Ministère des Sports pour le financement des actions de développement international. Le CNOSF vient de valider une aide de 2000€ pour le déplacement de nos élus des instances internationales et sur les compétitions internationales.

Le DTN a présenté le bilan de son action en Louisiane qui a permis de mêler la Pétanque et la Francophonie. Des contacts ont été pris avec les structures scolaires pour que l'activité soit pratiquée dans les écoles en immersion avec la langue Française. Sabrina BENEZZOU, nouvellement élue à la présidence de l'Alliance Française sera une de nos interlocutrices avec Madame Péguy FEHANN, directrice du Codofil qui assure le recrutement des professeurs pour les cours en Français. L'Université de La Fayette souhaite aussi promouvoir l'activité Pétanque au sein de son établissement. La francophonie est très développée dans cette région des Etat-Unis. Un rapport complet sera transmis sur tous les animations, mises en place lors de cette tournée promotionnelle et sur les perspectives de poursuites des collaborations.

La Louisiane s'est portée candidate pour la prochaine organisation des Jeux de la Francophonie dans lesquels il serait bien que la Pétanque puisse être programmée.

Dans cette même logique, une animation pétanque a été organisée sur la Mairie de HYERES dans le cadre de la réception d'étudiants Américains par des établissements de la ville. Jean-Paul GOFFOZ et Anna MAILLARD ont assuré cette action.

## **PROJET DE GUIDE DE DEVELOPPEMENT**

Pour les domaines du développement de la pratique (Scolaire, handicap, Pénitentiaire, Entreprise...), la DTN commence la rédaction de guide spécifique pour chaque thématique afin d'aider les acteurs de terrain pour mener leurs actions.

## X. DIVERS

- QUARTERBACK : Une réunion a été organisée avec l'agence suite à son rachat par NABU. Les nouveaux dirigeants sont : Marc NUNES (Président), Antoine BORGEY (Directeur) et Denis NAEGELEN devient conseiller du président.

Concernant les Masters, il a été évoqué le cas d'un joueur qui s'est retiré de l'évènement après s'être engagé contractuellement. Une action commune avec la FFPJP a été définie.

Les modalités de prise en charge des arbitres ont été précisées.

Il est rappelé que la dotation de 7200€ TTC allouée par la FFPJP comprend celle de la SAOS ainsi que la valeur des Goodies. Le Comité Directeur a décidé de ne pas mandater de personnel de la DTN pour les statistiques des Masters de Pétanque.

Pour le Trophée l'EQUIPE, la FFPJP a accepté la signature d'un contrat pour trois ans. Par contre il leur a été imposé de fixer une période (par exemple début octobre) et une validation obligatoire de la FFPJP (afin de ne pas interférer avec notre calendrier unique).

- Organisations de manifestations par des tiers :

Nous recevons de plus en plus de demandes. Nous envisageons de mettre en place une participation financière sous forme de droit d'entrée et d'exploitation à la FFPJP. Cette étude sera conduite par Michel ROBERT, Michel LEBOT et Xavier GRANDE.

*(Levée de la séance à 11h30)*

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM

Michel DESBOIS

